

Compte rendu de séance Séance du 11 Décembre 2020

L'an 2020 et le 11 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion du 1er étage du bâtiment socio-éducatif sous la présidence de Patrice LE BAIL, Maire.

Présents : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, DE BERTRAND France, DESHUMEURS Carmela, GACEMI Agnès, GARRIER Amandine, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, GOMEZ José, LECUIR Christophe, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 05/12/2020

Date d'affichage : 05/12/2020

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1°) **Désignation du secrétaire de séance** :

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Amélie BLAVOET aux fonctions de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des élus présents et représentés.

2°) **Adoption du procès-verbal de la séance précédente** :

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 novembre 2020. Ledit procès-verbal ne soulève pas d'observation.

Adopté à l'unanimité des élus présents et représentés.

3°) **Vote de l'urgence à rajouter une question à l'ordre du jour** :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur l'urgence à rajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- 2020-XII-60 - Marché de travaux de remplacement de l'intégralité des luminaires sodium par des Leds dans le cadre de l'opération de modernisation du réseau d'éclairage public.

Adopté à l'unanimité des élus présents et représentés.

Délibération 2020-XII-55 : Indemnisation de la concession 146 en raison de son utilisation pour l'aménagement d'une allée entre les deux parties du cimetière

Lors des travaux d'extension du cimetière réalisés en 2018, une allée a été créée pour relier le cimetière existant à la nouvelle surface aménagée.

La création de cette allée a nécessité d'utiliser l'emprise de l'emplacement n°146 dont acte de concession avait été accordé en 1943 à Monsieur Martial Lauvray pour une durée perpétuelle.

Il est précisé que la concession n'a jamais été utilisée et l'emplacement n'était pas entretenu depuis 1943.

La fille de Monsieur Martial Lauvray, Josiane DOMME, a sollicité en date du 16 octobre 2019 une indemnisation pour l'utilisation par la mairie de l'emplacement n°146.

En date du 05 septembre 2020, elle a saisi le conciliateur de justice auprès de la Cour d'Appel de Versailles pour intercéder en sa faveur dans ce dossier.

Une proposition d'indemnisation a été soumise à Madame Josiane DOMME, fille de Monsieur Martial Lauvray, à hauteur de 150,00 € (cent cinquante euros), somme acceptée par elle, pour clore de manière amiable le dossier contentieux.

Aussi, il vous est proposé d'accepter d'indemniser Madame Josiane DOMME, fille de Monsieur Martial Lauvray, à hauteur de 150,00 euros en compensation de l'utilisation de la surface de l'emplacement 146 lors de l'aménagement de l'allée reliant le cimetière existant à son extension.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des élus présents :

- **Accepte** d'indemniser Madame Josiane DOMME, fille de Monsieur Martial Lauvray, signataire de l'acte de concession de l'emplacement 146 en 1943, à hauteur de 150,00 € (cent cinquante euros) en compensation de la reprise de cet emplacement dans le cadre de l'aménagement de l'allée reliant le cimetière existant à sa nouvelle extension.
- **Dit** que les crédits sont ouverts au budget primitif.

Délibération 2020-XII-56 : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD), précise les modalités de recouvrement des recettes et d'exécution des dépenses dans le cas où le budget de la collectivité n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique.

L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de :

- mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

De plus sur autorisation de l'assemblée délibérante, l'autorité territoriale peut également :

- engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits votés en 2020, hors reports.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des élus présents, décide :

Article 1er : Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits votés en 2020 selon le détail ci-dessous :

Chap/art	Libellé	Crédits ouverts au BP 2020 (en €)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 CGCT (en €)
20	Immobilisations incorporelles	11.965,04	2.991,26
21	Immobilisations corporelles	461.441,02	115.360,25
	Total	473.406,06	118.351,51

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du Budget Primitif 2021.

Article 3 : Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2020-VII-57 : Adoption des tarifs communaux 2021

Il est proposé de réviser les tarifs communaux pour l'année 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des élus présents, décide :

Article 1er :

D'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021, la nouvelle tarification des services au public comme définie ci-dessous :

FOYER RURAL Tarifs 2021

RESERVATION	HABITANTS			EXTERIEURS		
	Location	Nettoyage	Total	Location	Nettoyage	Total
Caution : 500 €						
Grande salle et cuisine en semaine	300 €	75 €	375 €	490 €	110 €	600 €
Petite salle et cuisine en semaine	180 €	75 €	255 €	255 €	110 €	365 €
L'ensemble week-end	400 €	110 €	510 €	650 €	150 €	800 €
Journée supplémentaire en week-end	95 €		95 €	110 €		110 €
A l'heure (minimum 4h)	40 €	75 € ou 110 €		60 €	110 € ou 150 €	

LOCATION DE MATERIELS Tarifs 2021

Vaisselle : 1 à 60 couverts	40 €	40 €	60 €	60 €
plus de 60 couverts	60€	60 €	80 €	80 €
Table à l'unité	6 €	6 €		
Chaise à l'unité	1 €	1 €		
Caution	150 €	150 €		

DROIT D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Tarif de stationnement	Tarif 2021
Marchands ambulants occasionnels à la demi-journée	80 €
Marchand ambulant à l'année avec stationnement hebdomadaire	360 €

BROCANTE

Emplacement de 2m	Tarif 2021
Particulier habitant	7,00 €
Particulier extérieur	10,00 €
Professionnel	25,00 €

CANTINE

Repas	Tarif 2021
Elève habitant	4,03€
Elève extérieur	5,09€
Elève apportant son repas	1,12€

DIVERS

Objet	Tarif 2021
Carte postale	0,50 €
Verre décoré	3,00 € pièce
	15,00 € les 6
	24,00 € les 12

GARDERIE

Forfait mensuel	Tarif 2021
Garderie du matin	16,05 €
Garderie du soir	32,50 €
Garderie matin et soir	40,50 €
Inscription occasionnelle le soir	5,00 €
Inscription occasionnelle le matin	2,50 €

ETUDE

Séance	Tarif 2021
Inscription annuelle/séance/enfant	1,00 €
Inscription ponctuelle/séance/enfant	2,00 €

CIMETIERE

CONCESSIONS	
	Tarif 2021
Concession décennale	250 €
Concession trentenaire	400 €
Concession cinquantenaire	700 €

COLOMBARIUM	
	Tarif 2021
Case et concession 10 ans	500 €
(tarif pour 2 urnes) 20 ans	800 €
30 ans	1 000 €
Dispersion des cendres	150 €
Renouvellement inférieur à 30 ans Par tranche de 5 ans	150 €
Renouvellement au-delà de 30 ans Par tranche de 10 ans	100 €

	Tarif 2021
Exhumation	100 €
Inhumation	100 €
Pose d'une urne sur pierre tombale	150 €
Urne supplémentaire dans case de colombarium	150 €

Article 2 :

Précise que les droits d'occupation du domaine public pourront être réglés mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.

Article 3 :

Dit que les recettes seront versées au budget 2021.

Article 4 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2020-XII-58 : Acceptation de la proposition de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement de la restauration scolaire, garderie et bibliothèque

Madame Pauline LOISY, architecte, propose un accompagnement de maîtrise d'œuvre pour le projet d'agrandissement de la restauration scolaire, garderie et bibliothèque à la suite de sa première mission d'étude de faisabilité et du premier projet d'esquisse.

La mission comprendra les phases d'avant-projet, de permis de construire, d'obtention des autorisations administratives, de gestion de l'appel d'offres et un accompagnement dans la signature des marchés de travaux ainsi que le suivi des travaux et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'ensemble de ses prestations s'établit à 16.985,00 € HT, soit 20.382,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des élus présents, décide :

- **d'attribuer** le marché de maîtrise d'œuvre à Madame Pauline LOISY, architecte, domiciliée 7, rue du Bout de Ville à Abondant (28410) pour un montant de 16.985,00 € HT, soit 20.382,00 € TTC pour une mission d'accompagnement de maîtrise d'œuvre pour le projet d'agrandissement de la restauration scolaire, garderie et bibliothèque.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché.
- **dit** que la dépense sera inscrite en section d'investissement du budget primitif 2021.

Délibération 2020-VII-59 - Acquisition d'un tracteur, d'une remorque et d'équipements de voirie

La commune possède actuellement un tracteur Renault dont la date de mise en circulation est janvier 2005. La lame de déneigement est fortement endommagée ainsi que d'autres équipements de voirie.

Au regard de la vétusté de certains matériels et des coûts de remise en état pour d'autres, il est préférable d'acquérir un nouveau tracteur et des équipements de voirie associés.

Un devis a été demandé à l'entreprise Geffroy pour la fourniture d'un tracteur, d'une remorque à basculement hydraulique, d'un épandeur et d'une lame de déneigement. La proposition s'élève à 37.590,00 € HT, soit 45.108,00 € TTC.

De plus, certains matériels vont faire l'objet d'une reprise tels que le tracteur Renault, le broyeur, l'autoportée Kubota, la bennette, la motobineuse Honda ainsi que l'épandeur à sel pour un montant TTC de 12.750,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des élus présents, décide :

- **d'acquérir** auprès de l'entreprise Geffroy pour un montant de 37.590,00 € HT, soit 45.108,00 € TTC un tracteur, une remorque à basculement hydraulique, un épandeur et une lame de déneigement,
- **d'accepter la reprise** du tracteur Renault, du broyeur, de l'autoportée Kubota, de la bennette, de la motobineuse Honda ainsi que de l'épandeur à sel pour un montant TTC de 12.750,00 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché.
- **dit** que la dépense est inscrite en section d'investissement du budget primitif 2020.

Délibération 2020-VII-60 : Marché de travaux de remplacement de l'intégralité des luminaires sodium par des Leds dans le cadre de l'opération de modernisation du réseau d'éclairage public

La commune a entamé une démarche de transition énergétique et de modernisation de l'intégralité du réseau d'éclairage public.

Les 7 armoires électriques ont d'ores et déjà été remplacées en 2020.

Pour poursuivre cette démarche, il est prévu de remplacer l'ensemble des lampes sodium par des luminaires 4 faces Leds.

Le coût de cette opération a été estimé à 156.091,29 € HT soit 187.309,55 € TTC par Société Energies Services.

Le coût de cette opération a été estimé à 156.091,29 € HT soit 187.309,55 € TTC par Société Energies Services.

Cette estimation comprend l'ajout de 11 mâts de 5m de hauteur nécessaires pour compléter le réseau d'éclairage actuel et la pose de 5 mâts de 8m de hauteur aux entrées de village pour respecter les préconisations de l'étude d'éclairage public.

L'enveloppe financière correspond à la dépense maximale qui sera consacrée à cette opération de travaux.

Des subventions seront sollicitées auprès des différents partenaires institutionnels tels que le SIE ELY et l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL.

Il est proposé au Conseil municipal de valider ce projet de modernisation de l'intégralité du réseau d'éclairage public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des élus présents, décide :

- **de valider** le projet de modernisation de l'intégralité du réseau d'éclairage public,
- **de fixer** l'enveloppe financière maximale consacrée à cette opération de travaux à 156.091,29 € HT, soit 187.309,55 € TTC.

Délibération 2020-VII-61 : Autorisation donnée au maire pour solliciter des subventions pour l'opération de modernisation de l'éclairage public

Dans le cadre de l'opération de modernisation de l'éclairage public et dans la poursuite des travaux d'ores et déjà effectués (remplacement de 7 armoires électriques), il est prévu de remplacer l'intégralité des lampes sodium par des luminaires 4 faces Leds.

Le coût de cette opération a été estimé par la Société Energies Services à 156.091,29 € HT soit 187.309,55 € TTC.

Cette estimation comprend l'ajout de 11 mâts de 5m de hauteur nécessaires pour compléter le réseau d'éclairage actuel et la pose de 5 mâts de 8m de hauteur aux entrées de village pour respecter les préconisations de l'étude d'éclairage public.

Cette enveloppe financière correspond à la dépense maximale qui sera consacrée à cette opération de travaux.

Des subventions sont accordées au titre de la transition énergétique. Il est possible de les solliciter auprès du SIE ELY, de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL.

Aussi, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auprès des différents partenaires institutionnels afin de financer le projet de modernisation de l'intégralité du réseau d'éclairage public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des élus présents, décide :

- **d'autoriser** le maire à solliciter toutes les subventions auprès des différents partenaires institutionnels afin de financer le projet de modernisation de l'intégralité du réseau d'éclairage public.

Informations diverses :

1°) Relevé des décisions du maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT depuis la séance du 04 novembre 2020

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal.

2°) Intercommunalité

- **CCPH :**

Le prochain conseil communautaire se tiendra le 15 décembre à 17h30 en raison du couvre-feu.

- **SIEED :**

Aucune réunion ne s'est tenue.

- **SIA Orgerus :**

Lors de la réunion du 23 novembre dernier, il a été décidé d'engager 8.000€ de travaux rue de la Gare. Ces travaux se dérouleront en période de vacances scolaires afin de minimiser l'impact sur le trafic des bus scolaires.

La délibération d'autorisation d'engager et liquider les dépenses d'investissement a également été prise.

Il a été décidé d'augmenter la rémunération de la nouvelle secrétaire du syndicat considérant sa charge de travail et la récupération du retard en matière de facturation de la taxe d'assainissement qu'elle a su mener en peu de temps.

La réhabilitation du réseau par chemisage est engagée, en grande partie sur la commune d'Orgerus et en plus petite partie sur les communes de Béhoust et Tacoignières.

La station de pompage sera remise en sécurité selon les dernières normes.

- **SIE ELY :**

Le conseil syndical ne s'est pas réuni en revanche, une conférence des maires a été organisée.

Le règlement des aides accordées par le SIE ELY a été passé en revue.

Concernant les infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE), le Président a précisé que le Bureau avait été informé de ce projet et que l'unanimité des membres présents a jugé opportun que le SIE ELY organise le déploiement des bornes sur le territoire par un transfert de la compétence par les communes intéressées.

La majorité des maires estiment que c'est un projet à mener en confiant la compétence au SIE ELY.

Certains d'entre eux souhaitent que le produit de la taxe d'électricité ne finance pas cette compétence qui ferait l'objet d'un budget annexe.

Un autre sujet important était inscrit à l'ordre du jour de cette conférence des maires, à savoir : la constitution d'un groupement de commande pour la mise en place du RGPD (règlement général pour la protection des données). Le SIE ELY prendrait la compétence. La réponse des 45 membres est attendue avant le 15 décembre 2020.

- **SIDOMPE :**

Aucune réunion ne s'est tenue.

- **SIRAYE :**

La dernière réunion s'est tenue le 8 décembre. Un rappel de l'historique du syndicat a été évoqué pour les nouveaux membres.

Les points de pompage ont été géolocalisés sur le territoire.

Les rapports annuels 2019 ont été présentés. Ils sont consultables sur le site du syndicat.

- **SITERR :**

La dernière réunion s'est tenue le 24 novembre.

Le syndicat a réhabilité à ses frais la gare routière de Rambouillet. Il souhaite maintenant la céder. La ville de Rambouillet a fait une proposition d'achat pour 1€ symbolique. Le service des Domaines a estimé le bien à 800.000€.

Au moment de l'acquisition, la ville de Rambouillet avait participé à hauteur de 25%. La négociation reste ouverte.

3°) Bâtiments communaux

- Ecole : installation de nouveaux moyens de sécurité

Chaque classe a été dotée d'un boîtier d'alerte anti-intrusion avec une fonction appel à l'aide. Un protocole de sécurité propre à l'école a été établi. L'alerte est également transmise à la mairie et sur les téléphones portables du maire et de Christine Cordiez.

Le bureau de la directrice est équipé d'un boîtier d'alerte supplémentaire. Un exercice est programmé le 17 décembre prochain.

Ces appareils ont une longue portée permettant d'être utilisés en extérieur notamment en mode appel à l'aide.

Une formation de l'ensemble de l'équipe enseignante a été dispensée ainsi qu'auprès du personnel communal car la cantine est également équipée.

- Projet d'extension du dortoir

Une étude est en cours pour agrandir le dortoir en prévision des futurs effectifs. Une présentation de plan sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la commission urbanisme.

4°) Divers

- Recensement

La campagne de recensement qui devait débuter le 21 janvier 2021 est reportée en 2022, sur volonté du Gouvernement.

- Visite de sécurité du PN 22

La visite du 19 novembre s'est bien passée en présence des représentants de la SNCF et de la Direction des Routes du Département des Yvelines. Toutefois, le compte rendu est en

désaccord avec les propos tenus lors du rendez-vous car il est fait mention d'une série de préconisations de travaux à réaliser non évoqués lors de la visite. L'installation de plusieurs panneaux est à prévoir (2 à la charge de la commune et 3 à la charge du Département). Le changement de signalisation doit être réalisé pour passer à un éclairage à Leds.

- Lignes directrices de gestion

Issues de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique, l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion (LDG) est obligatoire pour toutes les collectivités territoriales.

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Les lignes directrices de gestion (LDG) visent à :

1. Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC).
2. Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021.
3. Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité.

L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents.

Un groupe de travail constitué de Monsieur le Maire, Mmes Christine Cordiez, Audrey Gastinoy et Chrystel BASMAISON a travaillé sur ce dossier avant que le document ne soit transmis au CIG Grande Couronne pour validation en comité technique.

- Distribution des paniers gourmands

La distribution aura lieu le samedi 12 décembre de 9h00 à 17h00. 6 équipes de 2 personnes se répartiront la distribution par rue.

- Passage de la balayeuse

Les trottoirs ont été balayés le 10 décembre. Certains tronçons de voie n'ont pu l'être en raison de véhicules stationnés sur la chaussée.

Une équipe passera lundi 14 décembre pour nettoyer les feuilles au niveau des abribus et du parking de la mairie.

tous les bénévoles qui ont bravé le froid.

- Passage à la fibre

Ecole : un souci de passage des câbles a été diagnostiqué. Une solution est en cours de recherche.

Mairie : après une première visite le 10 décembre, un deuxième rendez-vous doit être programmé après réalisation de travaux pour faciliter le passage des câbles.

- Economies

Une démarche de recherche d'économies est engagée depuis plusieurs semaines sur différents postes :

- Assurances : les contrats ont été renégociés notamment au niveau des franchises et de l'actualisation des surfaces. Une économie de 1.900 € /an est dégagée.
- Eclairage public : de septembre à novembre grâce à la baisse d'intensité 404€ ont été économisés.
- Contrat de téléphonie : l'économie s'élève en moyenne à 55€/mois.
- Chauffage : les nouveaux réglages des plages de chauffe ont permis un meilleur confort pour un coût identique.

- Message du chef de l'unité Entretien et exploitation de MERE

Madame Menissier attire l'attention sur le nécessaire respect du stationnement durant la période hivernale qui s'étend du 16 novembre 2020 au 15 mars 2021, afin que les véhicules de l'unité d'entretien et d'exploitation de Méré puissent réaliser les traitements préventifs et curatifs en toute efficacité.

Séance levée à 22h52

En mairie, le 15/12/2020
Le Maire,
Patrice LE BAIL

